

Devoirs Generaux des Caporaux et Caporeaux chefs

A) Ils peuvent être :

- Adjoint au chef de groupe. Transmet les ordres des chefs de groupes (ce qui va ou ne va pas)
- Caporal de Semaine
- Caporal de Relève Sous chef de Poste
- Chef de Chambre
- Chef d'Ordinaire

Le Caporal est le moniteur permanent des hommes. Il doit être capable de leur montrer la manière de travailler et les fautes à éviter.

B) Devoirs des Caporaux et Caporaux chefs :

a) Ils doivent être un exemple permanent de discipline
Dynamisme, conduite, Tenue, ponctualité.

b) Ce qu'ils doivent pas faire et pas être.

c) Ce qu'ils doivent faire.

- exiger la stricte exécution des ordres donnés
- diriger les travaux qui leur sont commandés.
- eux-même sont exempts de travaux mais sont chargés de surveiller.

- Éviter routes familières et route bucheuses dans le service.

C) Devoirs du Caporal ou Caporal Chef adjoints au chef de groupe

- Réveil, propreté, rassemblement, Déplacement, surveillance, repos.

Il rend compte à son chef de groupe de tout ce qui intéresse le service et la discipline.

Il s'occupe : a) De la propreté des hommes, aux reveils et à la propreté personnelle.

b) Rapport, rassemblement, Veille à la tenue ordonnée au rapport, rassemble les hommes et en fait l'appel.

c) Repas.

- Signaler au Lieutenant de semaine les hommes absents sans motif.

- Distribuer les aliments et boissons

- fait mettre de côté les parts des hommes momentanément absents

- fait envoyer les repas aux hommes de service à l'éco.
- Tenues.

- Les adjoints de chef de groupe fait emmener les repas froids aux hommes qui ont un repos en chambre.

DEVOIRS du Caporal ou Caporal chef, chef de Chambre.

Le chef de chambre est le caporal ou le C/C le plus ancien

Il est responsable :

- De la tenue et de la propreté de la chambre
- Du bon état d'entretien du matériel

I Tenue et Police de la Chambre.

Il est entièrement responsable de la Tenue et de la police de la chambre.

1) Au réveil : Il doit s'occuper

a) de ses hommes (lever et pliage des lits)

■ Il fait l'appel en présence du sous-off de semaine.

■ Il donne le nom des malades en précisant ceux qui peuvent se rendre à la visite.

■ Si le café est pris dans la chambre, il doit veiller à sa distribution

b) du Matériel de la Chambre.

- Il fait aérer la chambre après le réveil.
- Il désigne chaque jour à tour de rôle un ou plusieurs hommes pour nettoyer la chambre.

2) Avant le rassemblement de l'après midi,

- Il fait faire les lits.
- Il fait nettoyer la chambre.
- Il veille à ce que les hommes soient prêts pour être exact au rassemblement.

3) Le soir

- Il fait l'appel en présence du s/off de semaine.
- Il désigne les femmes de courées de chambre pour le lendemain.
- Il fait éteindre les lumières et ess tout brint à l'extinction des feux.
- Il prévient le s/off de semaine si un homme est malade au cours de la nuit.

II Entretien du matériel.

Le chef de chambre est responsable du matériel de la chambre. Dès sa prise de fonction :

- Il signe l'inventaire de ce matériel avec le fourrier.
 - Il empêche toute dégradation des effets de ~~cou~~
- chages.
 - Il interdit de se coucher sur les lits avec les chaussures et de fumer au lit.
 - Il rend compte sans détails de toutes dégradations ou disparitions.
-

DEVOIRS du Cal de SEMAINE

I Re Service de Semaine

1 sous officier d'appel, 1 Sergent de
Semaine, 1 Cal de Semaine.

Il a pour rôle de faire appliquer les consignes écrites
établies par le capitaine

II Rôle du Cal/c ou du Cal de Semaine

Le Capitaine de Semaine est, sous les ordres directs du
sergent de Semaine. Il le remplace lorsqu'il est
absent. Il ne peut en aucun cas quitter le
quartier, sans autorisation du Commandant de Cie

Il est spécialement chargé des travaux
utilitaires et des punis

III Travaux Utilitaires

Il dirige les tra_

- corps utilitaires, commandés pour le service intérieur de la compagnie. Il rassemble les hommes destinés aux travaux et au profit du service général.

IV Les Punis.

Il veille à la propreté et à la tenue des hommes punis d'arrêt.

Il distribue les repas aux gens punis d'arrêt de rigueur.

Il conduit aux heures prescrites les militaires à enfermer dans les locaux d'arrêt. Il présente au Sgt de garde les consignes de l'unité et assiste aux appels des consignés.

V Autres Devoirs

Il fait distribuer leur aliment aux hommes de 6^h retenus par le service. Il veille à l'observation de toutes les consignes inscrites sur le cahier de service de semaine. A la fin de son tour de service il passe les consignes au Cal de semaine suivant en présence du Sgt de semaine.

LE SERVICE de GARDE

I) Définition: La garde est un petit détachement sous les ordres d'un grade chargé d'assurer - par la sécurité de certains endroits et de rendre les honneurs.

II) Composition:

Un chef de poste (sergent ou sergent chef)

Un grade de relève (C^{ad} ou C/C)

Des sentinelles en arme ou des plantons sans armes et un clairon

Les hommes de garde se tiennent au poste de police quand ils ne sont pas postés.

III) Fonction du Caporal de garde

a) Service général

- Assure la relève des sentinelles et plantons.
- Il fait les rondes que lui prescrit le chef de poste.
- Remplace le chef de poste lorsqu'il n'est pas présent.

b) Surveillance des locaux et arrêt

Dès son entrée en fonction il vérifie le nb et l'identité des punis, il fait l'inventaire du matériel et relève les dégradations.

c) Autres devoirs.

- Il interdit toutes communications avec les détenus.
- Il fait sortir et rentrer les punis aux heures prescrites.
- Il les surveille pendant qu'ils sont hors des locaux, s'ils ne sont pas sous le contrôle de leur unité.
- Il fait remettre la nourriture aux hommes punis.
- Il conduit les malades à la visite médicale. Il est responsable de la tenue et de la propreté des hommes punis.

IV Remplacement du chef de Poste.

Lorsqu'il remplace le chef de poste le C^{ad} de garde exécute ou fait exécuter les ordres reçus. Il est attentif à tout ce qui se passe dans le quartier et aux appels immédiats. Il signale son supérieur ou sous off du Service Général ou à l'officier de Permanence tout ce qui lui paraît anormal.

II Devoirs du Caporal de garde

1) Relève des sentinelles et plantons.

La durée de la faction des sentinelles et plantons est de 2 heures. Cette durée peut être réduite par ordre du chef de corps (froid etc). Ils se laissent relayer que par un gradé de relève. Pour effectuer une relève, le gradé chargé de la relève fait sortir les militaires et leur donne l'appel à monter la garde et ~~assure~~ mesure de la régularité et de leur tenue et de l'état de leur arme. Lorsque les armes doivent être approvisionnées, le chef de garde vérifie lui-même que cette mesure a été prise sans qu'une cartouche ait été introduite dans la chambre. Il assure ensuite que l'arme a été désarmée.

Le gradé de relève doit d'abord relayer la sentinelle ou le planton devant les armes et, s'il y a lieu successivement les autres.

Toutes excepté la sentinelle ou planton devant les armes, suivent le gradé de relève jusqu'à son retour au corps de garde.

A 6 pas de la sentinelle ou planton à relayer, le gradé arrête ses hommes puis conduit la nou-

velle sentinelle ou planton en face de l'ancienne. Elle
lui passe les consignes. Le grade les rectifie s'il y a
lieu et donne les explications nécessaires.

Les deux sentinelles (plantons) présentent les armes
ou saluent avant de se séparer.

Lorsque la relève est terminée, le grade ramène
ces hommes au corps de garde et rend compte de l'opération.

ROLE du CHEF de VOITURE

Dans tous les cas le grade est responsable du personnel et du matériel.

Le grade veille à ce que les passagers ne causent aucune détérioration, que le chauffeur ne brutalise pas son véhicule et qu'il soient en permanence en état de conduire.

Peut être chef de voiture:

l'officier, le sous-off ou l'homme du rang du grade le plus élevé à l'intérieur du véhicule.

Le grade auquel est régulièrement confié le véhicule

Le chauffeur du véhicule s'il n'y a personne avec lui.

a) Mission avant le départ:

• Vérifier l'équipement de bord (ordre de mission, carnet de bord)

• Il vérifie l'état de marche du véhicule

b) En cours de route il veille:

- À l'application du code de la route
- Aux respects des règles de marche en convoi (urgence et distance)
- Tenue et discipline des hommes transportés
- Au respect de l'itinéraire.

c) Consignes du chef de voiture

- Un véhicule militaire ne doit jamais être abandonné
- Le transport de passagers civils est interdit.
- Le nombre de passagers ne doit pas dépasser celui des plans prévus.

d) Consignes particulières en cas d'accident.

Le chef de voiture doit :

- Porter secours aux blessés
- Prendre le nom et l'adresse des témoins
- Revenir la gendarmerie ou la police pour faire effectuer le constat.
- Établir le compte rendu d'accident joint au carnet de bord

e) Le chef du personnel transporté.

Remplace à l'arrière du véhicule avec la troupe.
Responsable de la tenue, de la discipline, de la sécurité en marche et à l'arrêt.